

SYNTHÈSE DU RAPPORT D'INFORMATION

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale.

LES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

PRÉSENTÉ PAR

Mme Sarah Legrain

Députée de Paris
La France Insoumise -
NFP

Mme Delphine Lingemann

Députée du Puy-de-Dôme
Les Démocrates



VERS UNE VISION POSITIVE ET ÉGALITAIRE DE LA PARENTALITÉ

Au terme d'une cinquantaine d'auditions et un déplacement en Espagne, les travaux de la mission d'information ont permis de mieux comprendre l'impact de la parentalité sur la vie des femmes.

Des stéréotypes de genres persistants sur le rôle des mères

60 %

des personnes adhèrent à l'idée que les mères savent mieux répondre aux besoins des enfants que les pères.¹

- Dans l'imaginaire collectif, la parentalité demeure la responsabilité des femmes.
- La prévalence de ces stéréotypes chez les adultes est d'autant plus inquiétante qu'elles se transmet aux générations suivantes.

Une répartition des tâches domestiques et parentales demeurant inégale

85 %

des rendez-vous médicaux pris sur Doctolib pour des mineurs chez le pédiatre sont réservés par des femmes.²

- Les femmes réalisent 71 % des tâches domestiques et 65 %³ des tâches parentales du foyer.
- Elles continuent d'assumer un rôle de « parent principal » et les pères, un rôle de « parent auxiliaire », ce qui n'est pas sans peser sur leur santé et leur carrière professionnelle.

Les femmes comme l'une des principales « variables d'ajustement » tout au long de la vie de l'enfant

90 %

des inégalités de revenu entre les femmes et les hommes sont directement dues à la « pénalité parentale ».⁴

- Alors que l'évolution professionnelle des femmes et des hommes est semblable avant l'arrivée des enfants, à partir de ce moment, les femmes « décrochent » sur le marché du travail.
- Sept femmes sur dix estiment qu'être mère est un frein à la carrière alors qu'être père ne l'est pas.⁵
- La « pénalité maternelle » est exacerbée pour les mères solos.
- Les conditions d'accueil du jeune enfant ne donnent pas satisfaction et obligent les mères à pallier aux dysfonctionnements tant du système de congés que des modes d'accueil.
- Le congé maternité (16 semaines) est quatre fois plus long que le congé paternité (28 jours), ce qui peut constituer une entrave à l'investissement des pères dès l'arrivée de l'enfant.

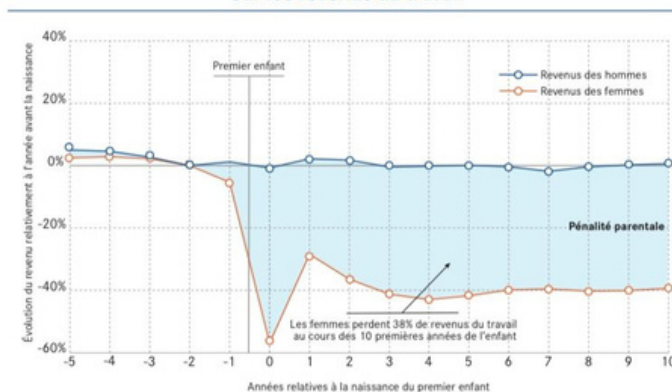
20 %

des parents sont contraints de garder eux-mêmes leur enfant, faute de solution de garde.⁶

“

« Travailler comme si on n'avait pas d'enfants, élever nos enfants comme si on n'avait pas de travail. »

Figure 5. Impact de la naissance du premier enfant sur les revenus du travail



Source : Calculs des auteurs avec les données 1990-2020 de l'enquête Emploi (Insee).

¹ DREES, « Des stéréotypes de genre encore très ancrés, notamment chez les hommes », Études et résultats, 2024.

² France Inter, « Sur Doctolib, 85 % des rendez-vous médicaux pris pour des enfants sont réservés par les mères », 2023.

³ Clara Champagne, Ariane Pailhé et Anne Solaz, « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? », Économie et statistique, 2015.

⁴ CAE, « Égalité hommes-femmes : une question d'équité, un impératif économique », Les notes du conseil d'analyse économique, n° 83, 2024.

⁵ Association française des managers de la diversité, Initiative #StOpE : Stop au sexisme ordinaire en entreprise, Baromètre #StOpE 2025, mai 2025.

⁶ Fondation des femmes, Observatoire de l'émancipation économique des femmes, « Le coût d'être mère », juin 2023.

RECOMMANDATIONS

FACILITER L'ARRIVÉE DE L'ENFANT EN ACCOMPAGNANT D'AVANTAGE LES PARENTS EN AMONT

01

- Prendre en compte la diversité des parcours parentaux actuels et accorder une attention particulière à la parentalité pendant la grossesse et après l'accouchement.
- La santé des mères en post-partum mérite également une vigilance renforcée. Il est essentiel de lutter contre l'isolement des jeunes mères, qui nuit gravement à leur santé mentale.

Recommandations :

- pour les mères qui en feraient la demande, faciliter l'accès des consultations sur l'allaitement avec des praticiens spécifiquement formés ;
- renforcer la formation des praticiens sur la dépression post-partum ;
- en complément de l'entretien postnatal, prévoir une consultation facultative et remboursée à 100 % avec un psychologue à effectuer par les mères dans les trois mois après la naissance.

PORTER PROGRESSIVEMENT LE CONGÉ PATERNITÉ À ÉGALITÉ AVEC LE CONGÉ MATERNITÉ

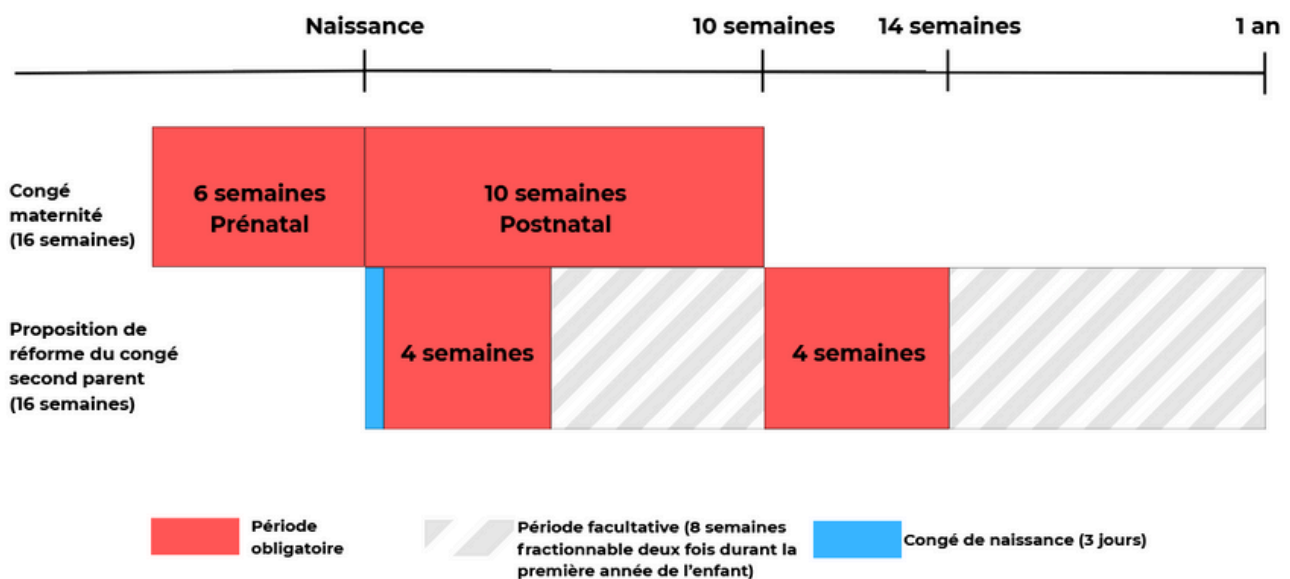
02

- Répondre à l'aspiration des pères à s'investir davantage dans leur vie familiale.
- La différence de durée entre le congé maternité (16 semaines) et le congé paternité (28 jours) consolide la dynamique d'une mère « parent principal » et d'un père « auxiliaire ».

Recommandation : porter progressivement le congé paternité à seize semaines, soit à égalité avec le congé maternité.

Les objectifs de la réforme :

- meilleure répartition des tâches domestiques et parentales ;
- temps spécifique entre le père et le nouveau-né ;
- aller vers une égalité de droits et de responsabilités entre les parents ;
- lutter contre l'isolement des mères.



« J'ai réalisé que c'est parce que je m'occupais « seul » de ma fille que nombre d'obstacles à l'égalité entre les hommes et les femmes sont tombés : investissement dans l'éducation des enfants, partage des tâches domestiques, charge mentale, équilibre vie personnelle/vie professionnelle. »

Tristan Champion, auteur du livre *La barbe et le biberon*

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE PUBLIQUE DESTINÉE AUX PARENTS D'ADOLESCENTS

03

- Si l'essentiel des politiques publiques familiales portent sur les 1 000 premiers jours de l'enfant, peu de dispositifs viennent soutenir les parents pour qu'ils soutiennent leurs adolescents.
- Face aux inquiétudes croissantes en matière de santé mentale ou de décrochage scolaire, il convient d'œuvrer pour une meilleure articulation entre les politiques de jeunesse et les politiques familiales.

Recommandations :

- élargir les missions des lieux d'accueil enfants-parents afin qu'ils puissent recevoir des adolescents ;
- renforcer l'offre en pédopsychiatrie d'une part, en incitant les internes à choisir cette spécialité et d'autre part, en renforçant les moyens des structures de pédopsychiatrie ;
- renforcer la médecine scolaire en augmentant le nombre de professionnels et en les formant davantage aux enjeux de la santé mentale ;
- renforcer la formation des acteurs au contact des adolescents sur les enjeux de santé mentale. Lancer une campagne d'information nationale sur la santé mentale des enfants et des adolescents.

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA PARENTALITÉ AU TRAVAIL

04

- De nombreuses entreprises et en particulier les grands groupes ont su saisir la nouvelle aspiration des salariés à s'investir dans leur rôle parental et en ont fait un levier d'attractivité (allongement du congé paternité, aménagement des horaires pour les salariées enceintes, participation aux frais de garde).
- Certaines collectivités territoriales ont déployé, avec succès, leurs propres initiatives.
- Il y a donc un terreau fertile, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, pour avancer vers une nouvelle vision de la parentalité.

Recommandations :

- lancer une réflexion sur l'impact des horaires sur l'articulation entre la vie professionnelle et privée en tenant compte des spécificités des différents corps de métier ;
- modifier l'article R 2242-2 du code du travail afin d'insérer la parentalité dans les domaines d'actions possibles permettant d'atteindre l'égalité professionnelle dans le cadre des négociations d'entreprises ;
- accorder aux parents des autorisations d'absence pour participer aux moments clés de la scolarité de leur enfant, estimées à 4 demi-journées/an par la commission parentalité ;
- accorder une attention particulière aux différents « aléas de la vie » liés au travail dans les politiques d'accompagnement à la parentalité.

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LE PARCOURS SPÉCIFIQUE DES MÈRE SOLOS, SOUVENT STIGMATISÉES

05

- Dans 82 % des familles monoparentales, la mère est le parent présent. Au total, les familles monoparentales représentent aujourd'hui 25 % des familles.¹
- La pénalité maternelle est exacerbée pour les mères solos tandis que les politiques publiques tiennent peu compte de ce phénomène.
- La fiscalité de la pension alimentaire mérite d'être revue. Si le parent non-gardien peut défiscaliser cette pension, le parent gardien doit déclarer son montant comme s'il s'agissait d'un revenu.

Recommandations :

- permettre au parent bénéficiaire défiscaliser le montant de la pension alimentaire et repenser leur mode de calcul afin de prendre en compte le coût réel de l'entretien d'un enfant ;
- déconjugaliser le versement de l'allocation de soutien familial (ASF) ;
- étudier la création d'un statut des familles monoparentales auquel seraient associés des droits spécifiques.

¹ Insee, « Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses », Insee focus, septembre 2021.

Notre politique familiale comme notre organisation du travail ne sont plus pleinement adaptées aux évolutions contemporaines de la parentalité, et ce sont les femmes qui en portent très souvent le poids. Pour répondre aux aspirations des parents qui souhaitent s'investir dans la vie de leurs enfants tout en poursuivant leur parcours professionnel, il est essentiel d'imaginer des outils plus cohérents et équitables. Construire une politique de l'égalité, c'est aussi lever ces obstacles.

CONTACT :

Pour Mme Sarah Legrain :

sarah.legrain@assemblee-nationale.fr - 06.62.55.61.83

Pour Mme Delphine Lingemann :

delphine.lingemann@assemblee-nationale.fr - 07.83.17.14.02

Pour l'Assemblée nationale :

cfournier@assemblee-nationale.fr